

Crèches, accueillant(e)s à domicile,
maisons d'enfant,
services d'accueil spécialisé (SASPE),
maisons communales d'accueil de l'enfance,
prégarçdiennats ...

L'accueil d'un enfant à besoins spécifiques vous interpelle ?



Des services spécialisés peuvent vous soutenir !

Des craintes fréquentes des milieux d'accueil :

Un enfant
différent demande
plus
de travail

Comment allons-nous
nous y prendre ?

Nous ne sommes pas des
spécialistes du handicap !



Une réponse :

Les services

« Accueil de la petite enfance »

- ▷ Des professionnels de l'inclusion à votre écoute !
- ▷ Des équipes multidisciplinaires : puériculteurs/trices, assistant(e)s sociaux/les, psychologues...
- ▷ Un accompagnement personnalisé et gratuit, à votre demande.

Parce que tous les enfants ont les mêmes droits !

Pour favoriser l'inclusion, des services à vos côtés !

Les services « Accueil de la petite enfance »

- ▷ Vous informent et vous soutiennent, avant et pendant l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques
- ▷ Vous accompagnent et vous outillent pour développer vos compétences et favoriser l'accueil de tous les enfants

Pour la province de Luxembourg :
Le Tisserand, à Arlon

Pour la province de Brabant wallon :
Caravelles, à Chastre

Pour la province de Namur :
Badiane, à Namur

Pour la province de Liège :
AIMA, à Soumagne
PICSAP, à Verviers

Pour Charleroi et environs :
Grandir et s'épanouir dans la diversité,
à Châtelet

Pour la Région du Centre :
Les Coccinelles, à Houdeng-Goegnies

Pour le Hainaut occidental. Mons-Borinage et la botte du Hainaut :
SIMMA,
à Tournai

Retrouvez les spécificités et les coordonnées de tous ces services sur www.aviq.be ou au n°gratuit



0800 16061
appel gratuit Handicap

Vous avez un enfant en situation de handicap ?

(entre 0 et 8 ans)



Des services spécialisés peuvent vous soutenir !



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

AVIQ Handicap

Des interrogations fréquentes des parents :

Pourra-t-il
aller à l'école
plus tard
avec les autres
enfants ?

Comment aider mon enfant
à progresser ?

Sauront-ils bien
s'en occuper ?

Pourra-t-il
fréquenter une
crèche ou aller chez
une accueillante ?

Des réponses :



Les services d'aide précoce

- ▷ À votre demande, ces services vous soutiennent et vous accompagnent dès l'**annonce** du handicap de votre enfant, même pendant la grossesse ;
- ▷ Ils proposent un **accompagnement** global (psychologique, éducatif et social) ;
- ▷ Ils aident votre enfant à se développer au mieux de ses possibilités, en mettant en place avec vous tout ce qui est nécessaire à son évolution et à son **épanouissement** ;
- ▷ Ils **collaborent** avec tous les professionnels qui interviennent auprès de votre enfant ;
- ▷ Ils favorisent l'**accueil** de votre enfant dans ses différents milieux de vie : famille, crèche, école, loisirs...

Les services

« Accueil de la petite enfance »

- ▷ Si votre enfant a un handicap, **n'avez pas peur** de vous adresser à un milieu d'accueil ordinaire : crèche, accueillant(e) ONE...
- ▷ Ces milieux d'accueil peuvent solliciter et obtenir gratuitement **l'appui d'un service** « Accueil de la petite enfance », avant et pendant la durée de l'accueil de votre enfant.
- ▷ Les services « Accueil de la petite enfance » informent, conseillent et **accompagnent** les milieux d'accueil ordinaires pour intégrer au mieux l'enfant à besoins spécifiques.

EN PRATIQUE :

Consultez la liste des services d'aide précoce sur **www.aviq.be** et prenez contact avec le service de votre choix.

En savoir plus sur les aides de l'AVIQ ?
Surfez sur **www.aviq.be** ou contactez-nous via le numéro gratuit **0800/16.061**, par mail à **handicap@aviq.be** ou adressez-vous au bureau régional de l'AVIQ le plus proche !



www.le-mediateur.be